



AGENCE AXA HERVÉ CARRÉ

16 Boulevard de la Reine

78000 Versailles

Tel : 01 39 02 05 00

agence.hervecarre@axa.fr

On le sait, les dossiers Dommage Ouvrage sont parfois long et fastidieux à compléter.

Afin de vous simplifier la souscription et vous faire gagner du temps, nous complétons pour vous, vos dossiers.

Pour cela merci de nous transmettre les documents suivants :

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale confirmant le vote des travaux.
- Date de début et de fin présumé des travaux.
- Devis des entreprises retenues.
- Attestations d'Assurance Décennale des entreprises intervenantes.
- Contrat, attestation d'assurance et honoraires de l'architecte.
- Ordres de services passés aux entreprises.

Quand vous faites voter des travaux sur vos copropriétés, n'hésitez pas à nous envoyer vos demandes de projet par mail à : agence.hervecarre@axa.fr